

Rapport de la réunion plénière du mercredi 22 juin 2022

Membres présents

Jan Verhoeve, président, Lieven Acke, Pieter Daens, Dominique Darte, Michel De Wolf, Catherine Dendauw, Gerard Goemaere, Jeroen Jacobs, Thierry Lhoest, Steven Vanden Berghe, Jean-François Guillaume, membres

Membres présents par procuration

Nathalie Procureur, membre

Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants :

- Méthode de mise en équivalence
- Transposition de la directive (UE) 2019/2121 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant la directive (UE) 2017/1132 en ce qui concerne les transformations, fusions et scissions transfrontalières
- Mise à jour avis CNC 2009/15 - *Traitement comptable de l'apport de branche d'activités ou d'universalité de biens entre sociétés*
- Mise à jour avis CNC 2018/06 – *Succursales belges de sociétés étrangères : application du droit comptable belge – notion de succursale – obligation de publication*
- Traitement comptable de la nue-propriété d'actions
- Rectification des comptes annuels – impact sur la (dis)continuité
- Application des règles d'évaluation en cas de liquidation déficitaire